

1 Mont de l'église  
67620 SOUFFLENHEIM  
Tél.: 03 88 86 60 92  
ce.0672666j@ac-strasbourg.fr

**Personnes présentes :**

Mme KLOTZ, Directrice  
Mmes REY, FORTMANN, QUASSID, VETTER, ARBOGAST, VIX, CHAST, WALTER, GEISSERT, ORTOLAN, KLINGLER & Mrs BALDUCCI, GEISSERT, FINCK, Enseignants.  
Mmes DIEMUNSCH, FEVER, GUNDUZ, HAAS, WAGNER, WOLFF & Mrs BEHR, LABEYS, LEHMANN  
Mme EGGERMANN, adjointe au maire  
Mmes VOGT, UHRIG, KOCH, MICHAUX, ATSEM  
Mme TAMBORINO, AESH  
Mme Niedergasses, Conseillère pédagogique de l'ien La Wantzenau-Rhin

**Personnes excusées :**

Mr SCHEYDECKER, Maire de Soufflenheim ;

Madame KLOTZ ouvre le conseil d'école à 18h00. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

Désignation du secrétaire de séance : Madame KLINGLER Alicia

La présidente présente Madame Niedergasses, Conseillère pédagogique de la circonscription de La Wantzenau-Rhin, qui représente Monsieur Franck Ardouin, Inspecteur de l'éducation nationale. Monsieur Ardouin a souhaité faire une déclaration en préambule du conseil d'école, déclaration qui sera jointe au compte-rendu.

**1. Bilan de l'année scolaire 2023/2024**

La présidente énumère l'ensemble des sorties pédagogiques.

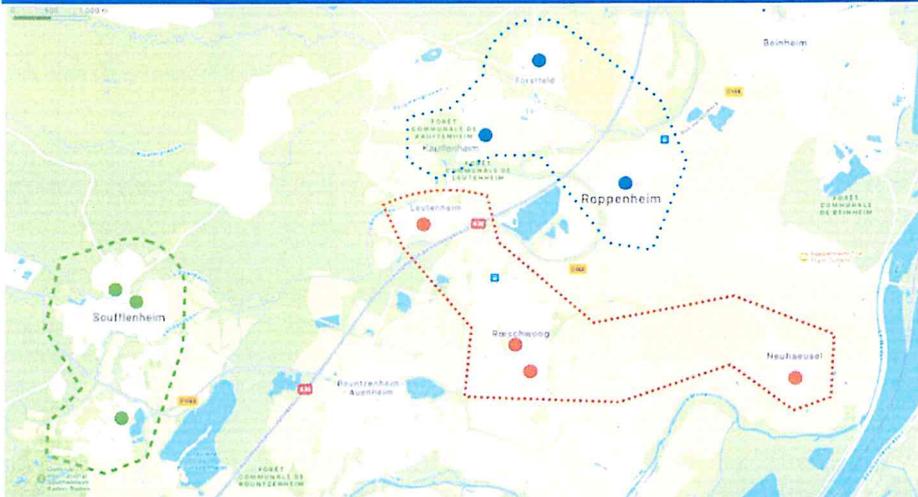
Pour l'école élémentaire : Cinéma Megarex pour le festival Augenblick, 5 classes bilingue y sont allées, toutes les classes de l'école ont participé à école et cinéma et ont visionné un ou plusieurs films d'animation, quatre classes sont allées à la réserve de Munchhausen, deux au musée archéologique de Niederbronn, deux à la maison rurale de Kutzenhausen, deux à la réserve d'Offendorf, une au vaisseau et une à la découverte de Strasbourg et du musée Tomi Ungerer. Deux classes ont participé à une semaine canoé au Staedly, 3 classes ont fait une semaine de Poney et une classe a participé à une initiation au golf à Soufflenheim.

Pour l'école maternelle : toutes les classes ont participé à école et cinéma et ont vu un film d'animation, dans le cadre des jeux olympiques, les élèves ont eu des initiations aux différents sports olympiques, toutes les classes sont allées à la baby-gym et ont fait une sortie au zoo de Karlsruhe.

Sur un autre volet pédagogique, l'année scolaire 2023/2024 a été marquée par l'évaluation du regroupement d'école dont Soufflenheim faisait partie, ci-dessous l'ensemble des communes concernées et la liste des évaluateurs externes :

## Evaluation des unités éducatives du 1er degré

Année scolaire 2023 - 2024



La directrice de l'école rappelle, sous forme de diapositive, la méthodologie de l'évaluation d'écoles et présente le bilan global et les perspectives rédigés par les évaluateurs externes.

## L'ÉVALUATION D'ÉCOLE - MÉTHODOLOGIE

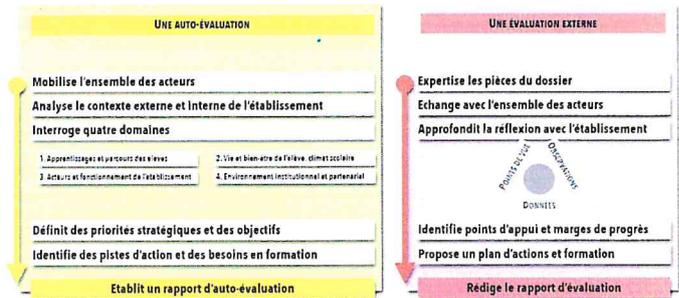


## L'ÉVALUATION D'ÉCOLE - MÉTHODOLOGIE



La finalité de l'évaluation arrêtée par le Conseil d'évaluation de l'École est l'amélioration, dans l'école, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages cognitifs et socio-émotionnels des élèves, de leur suivi, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école.

- Apprentissages et parcours des élèves, enseignement
- Vie et bien-être de l'élève, climat scolaire
- Acteurs, stratégie et fonctionnement de l'établissement
- L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial



## BILAN GLOBAL & PERSPECTIVES



A l'issue des observations et des entretiens, l'équipe d'évaluateurs externe dresse un constat positif sur les points suivants :

- l'engagement de tous les acteurs (adultes, élèves, partenaires) dans une logique d'enseignement de qualité mérite d'être souligné ;
- le climat studieux, bienveillant et apaisé entretenu par l'ensemble de la communauté éducative, souligné par les parents d'élèves, est propice à de bonnes conditions d'apprentissage.

### DOMAINE 1. ENRICHIR LE LEXIQUE ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES EN MAÎTRISE DES LANGUES TOUT AU LONG DU CURSUS PRIMAIRE

- Renforcer la liaison maternelle - élémentaire : travailler en étroite collaboration dans la construction du langage oral, aussi bien en voie monolingue qu'en voie bilingue, à des fins d'enrichissement du lexique notamment. Renforcer le décloisonnement maternelle - élémentaire pour des activités langagières dans le cadre des APC - échanges de service.
- Renforcer la liaison école - collège : dynamiser les conseils écoles - collège et instaurer des conseils de cycle 3. Développer des pratiques d'immersion réciproque PE - PLC et des actions inter-degré
- Harmoniser les outils et les nomenclatures tout au long du parcours primaire de l'élève, voire au collège
- Privilégier les modalités de travail engageant les élèves à **communiquer et parler**, notamment, mais pas uniquement, en voie bilingue

### DOMAINE 3. ORGANISER UN FONCTIONNEMENT EFFICACE SUR UN TERRITOIRE PERTINENT

- RPI Forstfeld - Kauffenheim - Roppenheim**
  - Sortir d'une logique de conseils de maîtres pour aboutir à une logique de conseils du RPI et à des conseils de cycles organisés également à l'échelle du RPI
  - Conduire, à l'échelle du RPI, une réflexion sur la constitution des groupes-classes, en privilégiant les arguments pédagogiques
- RPI Leutenheim - Neuhaeusel - Roeschwoog**
  - L'école maternelle de Neuhaeusel est vouée fermer, faute d'élèves en nombre suffisant, au plus tard à la rentrée 2026 : anticiper un regroupement intercommunal à l'échelle de ce territoire pour la maternelle comme c'est déjà le cas pour l'élémentaire
- Soufflenheim**
  - Construire une logique collaborative entre tous les enseignants des classes « Allemand progressif », en axant la réflexion sur le développement des compétences d'expression orale au service d'une dynamique plus ambitieuse

### DOMAINES 2 ET 4. MOBILISER LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE DANS UNE LOGIQUE DE CO-ÉDUCATION AU SERVICE DES APPRENTISSAGES ET DU BIEN-ÊTRE

- Amplifier l'implication des familles dans l'accompagnement du parcours de leurs enfants
- S'intégrer pleinement dans une logique de réseau autour du collège en cultivant les liens inter-cycles et inter-degrés
- Associer plus étroitement tous les partenaires de la communauté éducative autour de projets communs - réflexion autour de la sieste, de règles de vie communes, d'aménagement des espaces de récréation et d'appropriation des espaces collectifs-

La présidente termine ce point à l'ordre du jour en répondant aux questions de l'APEPA.

- Pourquoi l'école n'a pas participé au concours de dessin organisé par le crédit mutuel ?

D'un point de vue pédagogique, ce type d'activité n'entrait pas dans le cadre de notre projet d'école ni d'aucun projet de classe.

- Pourquoi l'école a décidé d'annuler la fête de l'école pour les parents et n'a proposé qu'un spectacle en interne entre élèves de l'école primaire ? D'après la circulaire de M. FARON, les kermesses/fêtes d'écoles pouvaient être maintenues, d'ailleurs les villages voisins ont proposé de très belles fêtes d'école avec du public hors temps scolaire. Nous aurions pu vous soutenir et vous proposer notre aide pour cette fête d'école et prendre en charge une partie de l'organisation comme nous pouvons le faire pour nos manifestations à nous.

L'école a été destinataire d'une note de service qui stipulait que hors temps scolaire, l'organisateur ne peut pas être l'école. Ce doit être une association ou la mairie. Le texte stipulait que l'association organisatrice doit faire la demande d'autorisation d'utilisation des locaux hors temps scolaire (délivrée par la maire après avis du conseil d'école), elle est aussi responsable de la sécurité des biens et des personnes ainsi qu'en matière d'assurance. Dans un contexte Vigipirate « Urgence attentat », il revient au responsable de l'association d'avertir le Directeur Académique des services de l'éducation nationale (par voie hiérarchique) et les services de la préfecture en plus de la mairie, de la tenue de la fête d'école ou de la kermesse.

Suite à cette note de service, l'école ne pouvait donc plus organiser cette fête d'école sous la forme initialement prévue. La directrice avait demandé de l'aide à tous les parents de l'école pour l'organisation initiale, l'école a eu 42 retours mais aucun des parents volontaires n'était regroupé en association et n'aurait pu prendre le relais. Aucun représentant de l'APEPA, n'était disponible ce soir-là. Nous avons donc décidé en conseil des maîtres de modifier notre organisation et de proposer une fête d'école pour tous nos élèves et sur le temps scolaire. Ce fut une très belle matinée pour les élèves et leur enseignant.

- Certains parents nous demandent à quoi bon payer la coopérative scolaire si aucune sortie n'est proposée durant l'année scolaire ?

La coopérative scolaire n'a pas pour seul objectif d'organiser ou de participer financièrement à des sorties scolaires. Elle accompagne tous les projets pédagogiques et coopératifs dans le cadre du projet d'école et des programmes.

Toutes les classes de l'école bénéficient de subventions de la coopérative scolaire de l'école que ce soit dans le cadre d'une sortie pédagogique, comme par exemple école et cinéma, ou dans le cadre d'un projet pédagogique au sein de la classe, comme par exemple l'élevage de saumon.

- Les élèves de CM2 ont assisté à un cours donné par l'infirmière scolaire, sur l'éducation à la sexualité. Lors des deux derniers conseils nous n'avons pas eu l'info sur ce cours. Les parents de CM2 ont-ils été informés de ce cours ?

L'éducation à la sexualité figure aux programmes de l'éducation nationale au même titre que les sciences ou le français. Il n'est donc pas nécessaire de transmettre l'information en conseil d'école ni aux familles. La directrice transmet à l'assemblée la circulaire en lien avec l'éducation à la sexualité ainsi que les attendus en fin de cycle :

**Circulaire n°2018-111 du 12/09/2018 complétée par la circulaire du BO EN n°25 du 22/06/23**

L'éducation à la sexualité se fonde sur les valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle doit trouver sa place à l'école dans un esprit de laïcité, de neutralité et de discernement. En effet, l'éducation nationale et l'ensemble de ses personnels agissent, en la matière, dans le plus grand respect des consciences et fait preuve d'une grande vigilance pour que les enseignements soient pleinement adaptés à l'âge des enfants. Cette éducation vise à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui, sans dimension sexuelle *stricto sensu* à l'école élémentaire. Elle est complétée, à l'adolescence, par une compréhension de la sexualité et des comportements sexuels dans le respect de l'autre et de son corps. L'enfance et l'intimité sont pleinement respectées.

L'éducation à la sexualité est inscrite dans le Code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16) depuis la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001. L'article L. 312-16 est ainsi libellé : « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. Elles peuvent associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2212-4 du Code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à l'article 9 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la Santé peuvent également y être associés. »

**BO EN n°25 du 22/06/23**

L'éducation à la sexualité contribue à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles, et à la promotion de l'égalité. Conformément aux dispositions de l'article L. 312-16 du Code de l'éducation, une éducation à la sexualité est organisée à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène, selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves. Ces séances doivent respecter le cadre fixé par la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2013 relative à l'éducation à la sexualité.

Tous les élèves doivent bénéficier d'une éducation à la sexualité adaptée à leur âge. Pourtant, l'effectivité de ces séances demeure très inégale depuis plusieurs années, alors que les élèves sont souvent confrontés, notamment dans l'univers numérique, à des représentations sexistes, voire dégradantes.

Les inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale du premier degré, les directeurs et directrices d'école et les chefs d'établissement organiseront donc le renforcement de l'éducation à la sexualité au bénéfice des élèves.

Cycle de vie et reproduction des êtres vivants
<p>Les élèves s'approprient la notion de cycle de vie en réalisant des observations dans leur environnement proche, ou à l'aide de cultures et d'élevages réalisés au sein de la classe ou de l'école.</p> <p>L'étude de la pollinisation, en classe de sixième, s'appuie sur des observations et des données expérimentales. Elle est enrichie par une étude documentaire pour interroger les conséquences de certaines pratiques culturelles sur les écosystèmes dans une perspective d'éducation au développement durable.</p> <p>L'étude de la reproduction humaine s'articule avec les trois séances annuelles d'éducation à la sexualité, prenant place de l'école au lycée.</p>
<p><b>Attendus de fin de cycle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire le cycle de vie d'une plante à fleurs et celui d'un animal.</li> <li>• Décrire les changements pubertaires chez les êtres humains associés à la capacité de se reproduire.</li> <li>• Identifier la dimension biologique de la sexualité humaine et la distinguer de ses autres dimensions (psycho-émotionnelle, juridique et sociale).</li> </ul>

Connaissances et compétences attendues en fin de cours moyen	Connaissances et compétences attendues en fin de sixième
<p><b>Cycle de vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploiter des observations issues de cultures ou d'élevages pour identifier les différentes étapes d'un cycle de vie (naissance, croissance, reproduction, vieillissement, mort) et les formes associées (graine-plantule-plantule fleurie, œuf-embryon-larve ou jeune-adulte).</li> </ul>	<p><b>Cycle de vie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en évidence le rôle de la pollinisation dans la transformation de la fleur en fruit et des ovules en graines.</li> <li>• Illustrer la notion de coopération (interaction mutualiste) avec l'exemple de la pollinisation</li> <li>• Relier l'évolution de l'abondance de pollinisateurs à ses conséquences sur certaines cultures.</li> <li>• Comprendre l'impact de l'utilisation des pesticides sur l'abondance des pollinisateurs.</li> </ul>
<p><b>Reproduction et sexualité humaine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nommer les organes reproducteurs étudiés avec le vocabulaire scientifique correspondant.</li> <li>• Décrire et identifier les changements du corps au moment de la puberté et les relier à la capacité à se reproduire.</li> </ul>	<p><b>Reproduction et sexualité humaine</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître et localiser les principaux organes de l'appareil reproducteur des êtres humains en les associant à leurs fonctions.</li> <li>• Caractériser les modifications morphologiques, comportementales et physiologiques de la puberté.</li> </ul>

- Est-il prévu que cette éducation à la sexualité débute dès le CP ? (Loi EVRAS)

La loi « EVRAS » n'a rien à voir avec la France, c'est une loi belge. Mais comme présenté dans le document Eduscol et dans le B.O. ci-dessus, trois séances, de ce domaine d'enseignement, doivent être abordées du CP au CM2, avec un contenu adapté à chaque âge.

- L'APEPA a été informée à travers plusieurs mails de certains incidents au sein de l'école, est-ce que le protocole PHARE a été déclenché ?

Aucune situation connue de l'école, n'a nécessité le déclenchement d'un protocole Phare sur cette année scolaire ?

- La cours de l'école est-elle toujours sous la surveillance d'adultes ?

Un service de surveillance est organisé sur tous les temps de récréation, il y a toujours, à minima, trois adultes en récréations.

- L'école est-elle responsable des incidents qui se produisent autour de l'école et notamment devant le portail de l'école ?

L'école n'est pas responsable des incidents qui surviennent à l'extérieur de l'enceinte de l'école. Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants dès qu'ils entrent dans la cour de l'école et ils sont sous la responsabilité des parents et du Maire dès lors qu'ils franchissent le portail et sont à l'extérieur de l'école.

Madame Wolff, représentante des parents d'élèves souligne la fin du contrat de la policière municipale qui surveillait la descente de la pente et l'attente du bus. Madame Eggermann, adjointe au maire, précise qu'elle est consciente du chahut à l'arrêt du bus et qu'un agent communal est présent au moment des sorties d'école pour les surveiller et ce jusqu'à l'arrivée de la nouvelle policière municipale qui est prévu le 1<sup>er</sup> août prochain. L'adjointe au maire propose également aux représentants de parents d'élèves de refaire une action de prévention. L'APEPA a déjà tenté de faire des actions dans ce sens, surtout pour le stationnement abusif aux abords de l'école, mais les parents le prennent mal et les insultent.

## 2. Effectifs prévisionnels

La directrice l'école ne peut transmettre que les effectifs globaux, à ce jour, la répartition des classes n'est pas encore finalisée. Il y a encore trop d'inconnus pour communiquer sur le sujet. En effet, les commissions d'affectation ont été reportées suite aux nouvelles élections. En cette période électorale, les inspecteurs sont en période de réserve électorale et ils ne peuvent siéger lors de ces commissions d'affectation.

Madame Klingler est pressentie pour l'ouverture d'une classe à Roeschwoog dans le cadre de l'immersif, mais rien n'est officiel à ce jour.

Madame Schmitt Nadia a été nommée sur le poste de Madame Falck qui a obtenu une nouvelle affectation hors Soufflenheim.

Les effectifs :

Ecole maternelle : 30 PS, 23 MS, 29 GS soit 73 élèves sur 4 classes

Ecole élémentaire

**Monolingue:**

- 15 CP (dont 4 Ulis)
  - 9 CE1
  - 9 CE2
  - 8 CM1
  - 16 CM2 (dont 3 Ulis)
- 57 élèves/3 classes**

**Bilingue:**

- 35 CP
  - 45 CE1 (dont 2 Ulis)
  - 49 CE2 (dont 9 Ulis)
  - 45 CM1 (dont 8 Ulis)
  - 28 CM2
- 202 élèves/8 classes**

La présidente termine ce deuxième en répondant aux questions de l'APEPA.

- *Certains parents aimeraient que certaines fournitures ne figurent pas sur la liste des affaires achetées par l'école. En effet, payer chaque année un nouveau compas, une nouvelle règle ou encore des nouveaux classeurs alors que certains enfants prennent soin de leurs affaires et les parents se retrouvent avec des fournitures scolaires en double voire en triple à la maison... Pourquoi ne pas rester sur l'achat de cahier, de fichiers et laisser le reste aux parents.*

L'école a tenu compte des remarques des parents dans la commande que nous avons préparée cette année scolaire et le matériel qui peut être réutilisé n'est plus commandé.

- *N'est-il pas plus simple d'envoyer une liste d'affaires aux parents comme au collège et chacun se débrouille ?*

Cela serait bien plus simple pour l'école, c'est évident. Mais, la grande majorité des parents apprécient ce fonctionnement, la directrice précise qu'elle l'explique toujours aux nouveaux arrivant et ils sont ravis, certains parents viennent même à sa rencontre pour s'assurer que l'école maintient ces achats groupés. De plus, ce fonctionnement permet aux familles de faire des économies, il est rappelé que la coopérative scolaire ne fait aucun bénéfice sur ces ventes et que l'ensemble des réductions négociées sont en faveur des familles. Enfin, l'école, à cette année, harmonisait l'ensemble des fournitures scolaires pour un même cycle, afin que les élèves gagnent en autonomie et en méthodologie. Cela leur permettra de gagner de l'assurance dans la gestion de leur matériel (ex : un cahier de la même couleur, pour une même discipline sur les cinq années d'école élémentaire). L'uniformisation du matériel prend ainsi tout son sens et nous permettra, dans la mesure du possible, de faire suivre un cahier d'une année à l'autre si celui-ci n'est pas complété dans sa totalité.

- *Les parents aimeraient récupérer les fournitures non utilisées en fin d'année.*

Tout le matériel utilisé ou non, sera rendu aux élèves le dernier jour d'école.

- *L'APEPA envisage de financer une partie des affaires scolaires à la rentrée afin de faire profiter tous les élèves de l'école élémentaire de nos subventions. Nous aimerions en discuter avec vous pour la mise en place.*

La directrice propose de rencontrer l'APEPA début septembre, le bilan financier pour chaque niveau de classe sera prêt à ce moment là et il sera possible de déterminer la forme et le type de subvention.

- *Lors des derniers conseils, il a été spécifié à l'association des parents d'élèves que plus aucun flyer de l'association ne sera distribué aux parents par l'école. Hors la loi et plus exactement l'article D111-9 du code de l'éducation précise que le directeur doit permettre aux associations de faire connaître leur action auprès des parents et par conséquent doit distribuer les documents remis par ces associations. Est-ce que l'école campe sur cette décision ?*

Comme cela a déjà été spécifié dans le compte rendu du conseil d'école précédent, l'école respectera l'article D111-9 du code de l'éducation en distribuant tous les flyers de l'APEPA à l'exception des flyers commerciaux, qui sont interdits comme mentionné dans ce même article. A la prochaine rentrée, la directrice transmettra l'ensemble des adresses mails des parents ayant donné leur accord de diffusion et il sera possible à l'APEPA, de leur communiquer directement les informations commerciales sans que l'école se mette à défaut dans le cadre de la loi sur la concurrence.

- *L'APEPA aimerait repartir sur des bases plus saines pour le bien de toute le monde, vous comme nous sommes là pour les enfants, pour leur apporter plus de confort et leur permettre de faire des sorties et de profiter d'animations diverses. L'association a besoin de ces différentes actions pour financer des projets et des actions pour les enfants scolarisés dans la commune. Sans le soutien des écoles, il est plus difficile de récolter des fonds et donc d'en donner.*

L'école a pour objectif d'instruire les élèves et pour se faire de tenir compte des programmes officiels de l'éducation nationale et de s'appuyer sur un projet d'école. Les sorties scolaires sont le fruit d'une réflexion pédagogique, leur choix reste à la discrétion des enseignants. Les animations dont parle l'APEPA ne sont pas du ressort de l'école mais d'un temps extra-scolaire. Pour le bien de nos élèves, des enfants, il est évident qu'il est indispensable de repartir sur des bases saines et sereines, tout en respectant la place de chaque acteur de la co-éducation et dans le respect des prérogatives des textes officiels qui incombent à l'école ?

- *L'APEPA demande à la directrice de rajouter un point APEPA à l'ordre du jour car les réponses doivent figurer sur le compte-rendu, certains parents attendent les réponses aux différentes questions.*

La directrice précise que toutes leurs questions ont toujours été traitées et figuraient dans chaque compte-rendu. Madame KLOTZ demande qu'à la prochaine rentrée, les questions doivent lui parvenir avant l'établissement de l'ordre du jour afin que celui-ci intègre les questions des représentants des parents d'élèves.

Madame Wolff souhaite s'exprimer au nom de l'APEPA et précise que l'ensemble des acteurs de cette association sont des parents bénévoles qui sont présents pour soutenir l'école et œuvrés pour le bonheur des enfants. A travers différents mails, l'école a su que les billets d'Europa-Park n'ont pas été financés par les opérations de ventes diverses mais par la vente du périscolaire. Cet argent devait revenir aux enfants d'où cette distribution de billets. Les diverses ventes ont rapporté 5007€ et 4704€ ont été reversés à l'école (2905€ pour les sorties, 600€ pour un spectacle, 308€ pour la classe ULIS, 68€ pour le CROSS, 350€ pour des rondins de bois, 319€ pour la Saint Nicolas, 154€ pour l'école Prévert.

### 3. Points Mairie

Pour l'école maternelle : la directrice réitère la demande d'installer un interphone portatif au sein de l'école, comme signalé au 1<sup>er</sup> conseil d'école. Cela devient urgent, de plus en plus d'élèves viennent ou partent en taxi pour des soins médicaux-sociaux.

Dans le budget de 2024, l'école maternelle a demandé l'aménagement de la salle de motricité, il est impératif de changer les stores qui se décrochent et se déchirent, il est aussi nécessaire d'aménager des placards pour ranger au mieux le matériel de motricité.

Enfin, la directrice soulève le problème et la vétusté de la partie modulaire de l'école qui est très humide et qui suite aux inondations n'est actuellement plus utilisable. Madame Eggermann précise que la commune attend un retour des experts de l'assurance. Les enseignantes de l'école maternelle demandent également que l'aménagement de la cour soit priorisée, le macadam est très abimé, les fresques sur les murs extérieurs sont délavées et la partie gazonnée est pleine de trous. Enfin, la bêche du bac à sable est vieillissante et devra être remplacée également, la toile verte « brise vue » située côté voisin se déchire de plus en plus et il faudrait songer à l'ôter et à recouvrir différemment le grillage.

Pour l'école élémentaire : la directrice réitère la demande de l'aménagement de la cour d'école avec un projet de végétalisation. Il est entendu que le macadam ne sera pas changé faute de budget, mais il est important que cette cour d'école fasse l'objet d'une réflexion de végétalisation, lors de fortes températures, l'école ne dispose pas d'ombre, cela est vraiment gênant pour les élèves et le personnel. Les températures dans les salles de classes peuvent déjà atteindre les 30° et il n'est même pas possible de sortir à l'ombre chercher un peu de fraîcheur. Madame Eggermann, précise que le coût des travaux est colossal et qu'il a l'esprit que la cour de l'école est utilisée comme parking les jours de messe ainsi que lors des manifestations au centre du village. Un certain nombre de demandes reste en l'état, comme les stores occultants dans le bâtiment 2 et les fenêtres du bâtiment 1, Les TBI, vidéoprojecteurs et ordinateurs sont en grande majorité en fin de vie. Un budget informatique pour les salles de classes devrait être attribué à l'école pour l'achat de matériel adapté et suffisamment puissant pour supporter les besoins croissants des logiciels.

La directrice demande également la poursuite de l'achat de mobilier pour les salles des classes. Les chaises et les tables sont de plus en plus abimées et irréparables. Ces dernières années l'école a fait l'acquisition de nouvelles séries de lectures suivies, il faudrait installer de nouvelles étagères dans la pièce dédiée à ces ouvrages.

Enfin, à la demande de l'équipe enseignante, la directrice déplore le délai de traitement des demandes de travaux. Il faut parfois attendre jusqu'à quatre semaines pour qu'un néon d'une salle de classe soit changé. La porte du bâtiment 3 ne se verrouille plus depuis le mois de mai. Les bornes Wifi ne sont toujours pas installées non plus, malgré les nombreuses demandes. La commune informe le conseil d'école qu'un nouveau responsable des ateliers sera prochainement recruté et pourra reprendre l'organisation des demandes de travaux.

Madame Eggermann présente le budget 2024 pour les deux écoles :

Pour l'école maternelle : le budget est 11769€50

5472€ de frais de fonctionnement comprenant le petit matériel, le matériel de motricité, les frais de fonctionnement de la direction, les frais d'infirmerie, les cartouches d'encre, la BCD et les livres et le spectacle de Noël offerts par la commune.

1447€50 de subventions comprenant une participation aux frais de transport (baby-gym, sortie de fin d'année)

4850€ d'investissement comprenant l'acquisition de jeux d'extérieurs, de mobiliers pour la classe 3 et la BCD ainsi que l'achat de deux ordinateurs pour les salles de classe.

Pour l'école élémentaire : le budget est de 27920€

13190€ de frais de fonctionnement comprenant le petit matériel, le matériel de motricité, les frais de fonctionnement de la direction, les frais d'infirmerie, les cartouches d'encre, la BCD et les livres et le spectacle de Noël offerts par la commune.

3300€ de subventions comprenant les frais de transport vers la piscine

3480€ de subvention comprenant l'aide financière aux familles dans le cadre des stages canoé et équitation, ainsi qu'une participation au projet pédagogique de l'année.

7950€ d'investissement comprenant l'acquisition, de mobiliers pour les classes, de chaises pour la salle de réunion et de stores pour le bâtiment 1.

Le conseil d'école est clôturé à 20h15.

Un verre de l'amitié est offert par la commune de Soufflenheim.

Le Président  
Madame KLOTZ Marie-Pierre



La secrétaire de séance :  
Madame KLINGLER Alicia





**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Bas-Rhin

**Inspection de l'Éducation nationale  
Circonscription de  
La Wantzenau-Rhin**

Affaire suivie par :

FA / PL

Tél. 03 88 96 23 17

Mél : [ien.wantzenau.rhin@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.wantzenau.rhin@ac-strasbourg.fr)

6, rue du Patronage  
67610 La Wantzenau

La Wantzenau, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

Un certain nombre de parents d'élèves se sont crus autorisés à porter atteinte à l'honneur et à la considération de la directrice de l'école primaire Perrault-Cazeaux, Madame Klotz, en colportant des rumeurs et des fausses informations.

Une plainte pour diffamation est en cours d'instruction.

Sachez que Madame Klotz a le soutien plein et entier de sa hiérarchie, jusqu'à Monsieur le Recteur qui s'est impliqué personnellement en lui écrivant.

Madame Klotz bénéficie de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle.

Enfin, il semble utile de rappeler que contester des contenus d'enseignement inscrits aux programmes est illégal.

L'inspecteur de l'Éducation nationale



Franck Ardouin